

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Neuf du mois de Septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN - Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Adrienne LAMASSE – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLETT – Fabrice JACQUES.

**ETAIENT ABSENTS** : M. Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mmes Nadia CELINI (excusée) – Renetta CONSTANT (excusée) – Michelle COUPPE DE K/MARTIN (excusée ; pouvoir donné à Mme Paulette LAPIN) – Madlise BERTILI – M. Yvan MARTIAL (excusé) – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – M. Cédric CORNET.

**Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**FOURNITURE DE REPAS EN  
LIAISON CHAUDE POUR LES  
BESOINS DE LA VILLE DE GOSIER**

**- APPEL D'OFFRES OUVERT -**

**CM-2016-6S-DCPA-63**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la délibération CM-2015-10S-DAJCP- 118 du 17 décembre 2015, approuvant le projet de marché de travaux pour la réhabilitation de la cuisine centrale ;

**Considérant** que les travaux de réhabilitation de la cuisine centrale nécessitent que la fourniture de repas pour les écoles de la Ville soit assurée par un prestataire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

- Article 1 :** D'autoriser monsieur le Maire à lancer le marché de fourniture de repas en liaison chaude pour les besoins de la Ville, sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert, comme suit :
- Montant : minimum : 836 775 € / maximum : 2 351 700 € ;
  - Durée : huit mois reconductible une fois pour une durée de quatre mois.
- Article 2 :** D'autoriser monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives dudit marché.
- Article 3 :** Monsieur le Maire et monsieur le receveur sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après  
envoi en Préfecture le

**04 OCT. 2015**

Et publication ou notification

le **04 OCT. 2015**

Fait et délibéré à Gosier, le 29 septembre 2016

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

FOURNITURE DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LES BESOINS DE LA VILLE DU GOSIER - APPEL D'OFFRES OUVERT

Date de transmission de l'acte : 04/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2016

---

Numéro de l'acte : CM20166SDCPA63 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160929-CM20166SDCPA63-DE

---

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Appel d'offres